

30 Janvier 2018

Programme de production 2018 :

La Direction a annoncé 564 Tonnes sur R1 et 636 sur T1, soit 1200 Tonnes de combustible sur l'année 2018 (dont les 250 d'aléas MOX et 115 de report des tonnes non effectuées en 2017).

Coté vitrification, la Direction prévoit 767 CSDV et 200 CSDU.

750 CSDC sur ACC, 468 RTR plus 300 chemises sur T1B.

Redressement URSSAF

Le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale a statué en faveur du Comité d'Etablissement en qualifiant d'œuvres sociales sans réintégration de la valeur des chèques vacances dans l'assiette des cotisations sociales.

Sous la condition que l'URSSAF ne fasse pas appel de cette décision, nous pourrions reprendre la provision pour risque de 600 K€ qui seront à distribuer.

Amiante

Le retard de production lié à la problématique amiante en 2017 s'élève à 60 Tonnes. Maintenant, reste à faire le désamiantage et d'identifier le personnel qui restera soumis au risque amiante, ainsi que les parcours de formation obligatoire qu'il devra suivre.

Nous resterons vigilants pour que la Direction substitue les équipements amiantés par d'autres sans risque, partout où c'est possible, et mette en place les moyens de protection collectifs et individuels nécessaires quand la substitution est impossible.

Projet CHINE

La Direction nous a annoncé la signature d'une lettre d'intention pour la construction d'une usine de recyclage en CHINE.

Cette usine comprendrait l'équivalent de LA HAGUE, de MELOX et de PIERRELATE.

Cette vente serait accompagnée de la fabrication des équipements par AREVA TEMIS.

Concernant les installations de vitrification, la Direction espère une réponse d'ici la fin du premier semestre 2018 mais a informé que ce sujet pourrait prendre du retard.

Activités Sociales

FO déplore que tous les points à l'ordre du jour des activités sociales n'aient pas été votés.

Nous ne comprenons pas dans quel intérêt les élus CGT, CFDT et SPAEN ont demandé de reporter les votes concernant les sections de l'association sportive et de retirer les votes sur les mesures exceptionnelles qui étaient proposées.

Ces dernières consistaient d'une part à prendre en charge par le CE les frais d'annulation sur les voyages organisés par le CE en 2018 et d'autre part à étaler les paiements et/ou remboursement des salariés pour ceux qui ont eu des pertes de salaire ou des jours de congés imposés par la Direction lors du conflit RJF.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter !

Pour renforcer notre action, n'hésitez pas à nous rejoindre !

Local FO Bâtiment Social 26861 – Site Internet FO : www.fo-areva-lahague.org